

COMPTE RENDU

CONSEIL DU 17 AVRIL 2014

Etaient présents : tous les conseillers en exercice sauf Madame PRIN Corinne, qui a donné procuration à Madame BREBANT Laurence

Monsieur FLAGEOLET Johan qui a donné procuration à Monsieur DUBOIS Stéphane

Secrétaire de séance : Monsieur DUBOIS Stéphane

Le compte rendu de la séance du 03 avril 2014 est approuvé à l'unanimité

COMPTE DE GESTION 2013

Le maire présente à l'ensemble du conseil municipal, le compte de gestion 2013 dressé par le comptable de la collectivité, Mme la trésorière de Saint Jean de Losne. Le compte de gestion retrace les dépenses et les recettes engagées par la collectivité et enregistrées dans la comptabilité de la trésorière. Ce document comptable couvre l'année civile. Pour 2013, le compte de gestion présente les résultats suivants :

Résultats de clôture au 31/12/2013 :

- Section fonctionnement : + 288 317,87 € (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement)
- Section d'investissement : - 71 586,37€ (recettes d'investissement – dépenses d'investissement)

Soit un excédent de + 216 731,50 €.

Le maire rappelle que le compte de gestion doit être validé par l'ensemble du conseil.

Le conseil municipal après avoir entendu les explications apportées par le maire, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2013 dressé par Mme la trésorière de Saint Jean de Losne.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur le maire quitte la séance pour laisser place à Monsieur CATINOT Patrick , 1^{er} adjoint, afin que ce dernier présente à l'ensemble du conseil municipal le compte administratif 2013 dressé par le maire.

Après avoir apporté les explications concernant les différentes dépenses et recettes engagées sur l'année 2013, Monsieur CATINOT énonce les résultats du compte administratif , qui se répartissent comme suit :

Résultats de clôture au 31/12/2013 :

- Section fonctionnement : + 288 317,87 € (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement)
- Section d'investissement : - 71 586,37€ (recettes d'investissement – dépenses d'investissement)

Soit un excédent de + 216 731,50€

Le compte administratif dressé par le maire est en corrélation avec le compte de gestion présenté par Mme la trésorière.

BUDGET PRIMITIF 2014

Le maire rappelle au conseil nouvellement élu que le budget d'une commune est voté par le conseil municipal pour l'année civile soit du 01 janvier au 31 décembre. Il informe que le budget primitif 2014 a été préparé par l'ancienne municipalité mais que des modifications peuvent être apportées si cela semble nécessaire. Le budget primitif 2014 fait apparaître les résultats suivants :

Section fonctionnement : Dépenses = recettes = 924 775,08€

Section investissement : Dépenses = recettes= 521 342,50 €

Après s'être fait présenter et expliquer les différents chapitres du budget primitif 2014 , le conseil municipal approuve à l'unanimité les prévisions budgétaires pour 2014.

VOTE DES 3TAXES

Le maire informe le conseil municipal que la fiscalité directe est la seule ressource propre de la commune. Elle se compose de trois taxes , qui sont : la taxe d'habitation ; la taxe sur le foncier Bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Il convient de voter les taux qui seront appliqués en 2014 par la commune. Selon avis pris auprès de Mme la trésorière, il est judicieux de faire subir une augmentation de 1% aux taux votés en 2013 et ce afin d'être en analogie avec l'évolution du coût de la vie.

Pour mémoire taux 2013	taux 2014
Taxe habitation : 6,44%	6,50%
Taxe Foncier bâti : 15 %	15,15%
Taxe foncière non bâti : 33,38%	33,71%

Le conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de 1% pour les taux 2014. Cette évolution engendrera une recette fiscale de 301 272,51€

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le maire informe qu'il est destinataire d'un courrier du ministère de la Défense sollicitant la désignation d'un élu qui aura le rôle de correspondant défense.

Son rôle est d'informer et de sensibiliser les jeunes dans le cadre de leur parcours citoyen. Après concertation, monsieur LHUISSIER Louis est nommé par l'ensemble du conseil correspondant défense pour la durée du mandat.

PERSONNEL COMMUNAL

Mme FARION VARIOT qui occupait le poste de secrétaire générale à fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1^{er} avril 2014. Mme NINOT Angéline la remplace dans la fonction. Le travail du secrétariat qui occupait auparavant trois personnes à 35h est réparti entre 2 agents depuis le 9 décembre 2013. Le conseil municipal n'engagera pas de procédure de recrutement pour le service administratif.

En revanche, il est décidé d'accorder en contrepartie du surplus de travail au sein du service administratif des indemnités : indemnité d'administration et de technicité (IAT) ainsi que de l'IEMP (indemnité d'exercice de mission des préfectures) aux deux secrétaires. Le maire rappelle que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2014.

Le conseil municipal après avoir entendu les explications du maire ,et après conseil pris auprès de Mme la trésorière de Saint Jean de Losne, décide d'octroyer lesdites indemnités aux secrétaires et ce à compter du 1^{er} mai 2014

LOCATION DE LA SALLE DES FETES.

Lors du dernier conseil, il a été délibéré que les associations de la commune peuvent prétendre à une location gratuite par an. L'association « les Soleils d'Automne » occupe la salle le lundi après midi à titre gracieux pour les rencontres qui rassemblent les séniors de la commune. L'association « Les Soleils d'Automne » organise depuis peu des manifestations (tarots) qui rapportent de maigres recettes.

Afin d'être dans l'équité avec le choix du conseil municipal, le maire propose qu'un forfait, comme c'est le cas pour le Comité des fêtes, soit appliqué à l'association pour leurs manifestations. Le conseil, après concertation, décide d'ajourner la décision .Il est demandé qu'un récapitulatif des locations réalisées en 2013 par les associations, soit dressé afin qu'un état soit fait sur l'utilisation de la salle des fêtes.

BONS DU 14 JUILLET POUR PERSONNES DE + 70 ans

Le maire fait part que la commune offre pour le 14 juillet un bon d'achat aux personnes âgées de + 70 ans, que ce bon d'achat est à utiliser chez les commerçants de Losne.

La somme attribuée en 2013 était de 17 € par bon. Le maire demande au conseil de se prononcer sur le montant des bons d'achat du 14 juillet 2014. Il est décidé d'octroyer la somme de 18 € pour l'année 2014 aux personnes de plus de 70 ans.

DROIT DE PREEMPTION

Le maire présente une demande d'intention d'aliéner d'un bien sis sur la commune de Losne 21 rue du Château et cadastré AE 138-129-130 et présentée par maître BRESSON, appartenant aux Consorts MAIROT.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien désigné.

QUESTIONS DIVERSES

Mise en place d'un sens unique sur une portion de la rue des Platanes.

Vu la dangerosité que présente actuellement la sortie de la rue des Platanes sur la RD 968 du fait des travaux du pont, la municipalité propose de mettre la rue des Platanes en sens unique dans le sens descendant (usagers circulant sur la RD 968 ou rue Nationale).Un panneau sens interdit sera apposé à hauteur du 7 rue des Platanes. La remontée de ladite rue sera interdite.

Il est suggéré de matérialiser des stationnements en épi dans la rue des Platanes (coté pairs). Le projet sera étudié et les arrêtés seront pris dans ce sens.

Participation financière communale à l'occasion du feu d'artifice du 14 juillet.

Le maire rappelle que la commune participe financièrement au feu d'artifice du 14 juillet. L'année précédente, le Comité des Fêtes avait investi 1900€ et la commune 1350€.

Suite à la décision prise lors du précédent conseil à savoir un changement dans l'organisation des festivités du 14 juillet, le maire propose que la participation communale soit majorée pour l'achat du feu d'artifice. Après concertation, il est décidé de porter la participation financière de la commune à 1500 €. Le Comité des fêtes sera informé de cette décision.

Organisation de la Fête Nationale

Le conseil municipal souhaite apporter des changements dans l'organisation des festivités du 14 juillet. Il est suggéré d'organiser un repas champêtre avec plateau repas et/ou la possibilité d'apporter le repas tiré du sac. Les propositions seront à étudier . Il est décidé à l'unanimité de ne pas reconduire la distribution de lots aux dames et jeunes filles de Losne.

La municipalité offrira l'apéritif aux habitants de la commune à partir de 18 heures.

Cérémonie du 8 mai

Le maire rappelle que la cérémonie commémorative du 8 mai se déroulera à 9h30 au monument aux Morts. Le vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes.

Travaux de point à temps

La communauté Rives de Saône a fait part qu'un groupement de commande auprès de l'entreprise COLAS a été lancé pour la réalisation de travaux de point à temps. Les communes qui désirent réaliser de tels travaux peuvent passer commande auprès de la Communauté de Communes au plus tard le 22 avril 2014.

La commission travaux voirie se réunira samedi 19 avril 2014 pour dresser la liste des travaux à réaliser.

Cubage lots de bois

La commission des bois se réunira le 17 mai pour procéder au cubage des lots de bois. Le rendez vous est fixé à 8heures.

Débroussailleuse du foot

Devant l'irréparabilité de la débroussailleuse du foot, il a été décidé en concertation avec les communes de Saint Usage et Saint Jean de Losne de procéder à son remplacement. Des devis ont été demandés auprès de l'entreprise BRAZEY MOTOCULTURE (Brazey en Plaine) et MOTOCULTURE CRETENET(Tavaux).

Après étude, le devis de l'entreprise MOTOCULTURE CRETENET présente le meilleur rapport qualité/prix, Le montant du devis s'élève à 449,17€ HT. Il sera passé commande du matériel.

Séance levée à 00h15

Le maire

L.LHUISSIER